



Pôle Développement Durable  
et Rayonnement Métropolitain  
Direction des Entreprises et de l'Attractivité  
Service Economie Présentielle, Partenariats et Veille

## CONVENTION

### GRAND MARCHÉ DU BON GOUT D'AQUITAINE 2013

Entre :

- l'Association Ronde des Quartiers de Bordeaux, représentée par son Directeur, Monsieur Eric Malezieux, domiciliée 102, rue Sainte Catherine – 33000 BORDEAUX ,

ET

- la COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX représentée par son Président, M. Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du 2013, domiciliée à BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle.

Il est dit et convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté Urbaine au financement de la 20<sup>ème</sup> édition du marché du Bon Goût d'Aquitaine qui se déroulera du 11 au 13 octobre 2013, Avenue Thiers à Bordeaux.

#### **ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION**

Le budget de la manifestation s'élevant à 174 059 € T.T.C., la Communauté Urbaine s'engage à verser, pour son financement, une subvention d'un montant de 18 000 €.

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de cette opération s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées. Cette réduction interviendrait lors du paiement du solde de la subvention.

### **ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES**

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable).

La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION ALLOUEE**

Toute contribution inutilisée, ou utilisée non conformément à son objet, devra être remboursée.

L'Association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

### **ARTICLE 5 : PROCEDURE DE VERSEMENT DES FONDS**

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 14 400 €, après signature de la présente convention,
- le solde (20 %), soit la somme de 3 600 €, à la réception des documents suivants :
  - un compte rendu financier de l'action, conformément à l'Arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, (voir annexe 1),
  - une information sur les retombées économiques du projet (voir annexe 2),
  - une liste des articles de presse montrant l'impact médiatique de la manifestation.

Par ailleurs, l'association s'engage, sans que la C.U.B ait à en faire la demande expresse, à produire dès qu'ils seront disponibles et au plus tard dans un délai de six mois après la fin de l'exercice, les bilan, compte de résultat et annexes détaillées de l'association certifiés par un commissaire aux comptes. En cas de non production dans les délais sus indiqués, aucune nouvelle demande d'aide ne pourra être instruite.

### **ARTICLE 6 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS**

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté Urbaine, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan de l'action réalisée ainsi que le bilan financier de l'action,
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation de l'action, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la Cub ses statuts actualisés.

#### **ARTICLE 7 : CLAUSE DE PUBLICITE**

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

#### **ARTICLE 8 : CONDITIONS DE RESILIATION**

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde devront être produites dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice 2013, soit le 30 Juin 2014 au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes déjà versées.

#### **ARTICLE 9 : CONTENTIEUX**

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention, sera déféré auprès du Tribunal compétent.

FAIT A BORDEAUX, LE

Le Directeur de l'Association  
Ronde des Quartiers de Bordeaux

Pour le Président et par délégation  
Le Vice Président de  
la Communauté Urbaine de Bordeaux

**Eric MALEZIEUX**

**C.SOUBIRAN**

## ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

| CHARGES   | Prévu | Réalisé | % | PRODUITS   | Prévu | Réalisé | % |
|---|-------|---------|---|--|-------|---------|---|
| <b>Charges directes affectées à l'action</b>  |       |         |   | <b>Ressources directes affectées à l'action</b>  |       |         |   |
| 60 Achat<br>Prestations de services<br>Achats matières et fournitures   |       |         |   | 70 Vente de produits finis,<br>prestations de services,<br>marchandises  |       |         |   |
| 61 Services extérieurs<br>Locations immobilières et mobilières<br>Entretien et réparation<br>Assurance<br>Documentation<br>Divers                             |       |         |   | 74 Subventions<br>Etat<br>Région<br>Département<br>Cub<br>Communes<br>Organismes sociaux<br>Fonds européens<br>CNASEA (emplois aidés)<br>Autres aides, dons ou subventions affectées |       |         |   |
| 62 Autres services extérieurs<br>Rémunérations intermédiaires et honoraires<br>Publicité, publication<br>Déplacements, missions<br>Services bancaires, autres |       |         |   | 75-Autres produits de gestion courante   |       |         |   |
| 63 Impôts et taxes<br>Impôts et taxes sur rémunération<br>Autres impôts et taxes  |       |         |   | 76 Produits financiers   |       |         |   |
| 64-Charges de personnel<br>Rémunération des personnels<br>Charges sociales<br>Autres charges de personnel   |       |         |   | 78 Reports<br>Ressources non utilisées d'opérations antérieures  |       |         |   |
| 65 Autres charges de gestion courante   |       |         |   |  |       |         |   |
| 66 Charges financières  |       |         |   |  |       |         |   |
| 67 Charges exceptionnelles  |       |         |   |  |       |         |   |
| 68 Dotation aux amortissements  |       |         |   |  |       |         |   |
| <b>Charges indirectes affectées à l'action</b>  |       |         |   | <b>Ressources indirectes affectées à l'action</b>  |       |         |   |
| Charges fixes de fonctionnement<br>Frais financiers<br>Autres   |       |         |   |  |       |         |   |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>  |       |         |   | <b>TOTAL DES PRODUITS</b>  |       |         |   |
| 86 Emplois des contributions volontaires en nature<br>Secours en nature<br>Mise à disposition gratuite de biens et prestations<br>Personnel bénévole          |       |         |   | 87 Contributions volontaires en nature<br>Bénévolat<br>Prestations en nature<br>Dons en nature   |       |         |   |
| <b>TOTAL</b>  |       |         |   | <b>TOTAL</b>   |       |         |   |

**Annexe 1 au compte rendu financier**

**Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?**

**Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)**

**Annexe 2 au compte rendu financier**

**Quelles ont été les actions entreprises ?**

**Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?**

**Je soussigné(e), (nom et prénom) .....**

**représentant(e) légal(e) de l'association,**

**certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes**

**Fait, le :   I  I  I  I  I  I  I  I  I   à .....**

**Signature :**

## **ANNEXE 2 - Les retombées économiques de la manifestation**

Cette fiche est destinée à vous aider dans la définition de l'impact économique de votre projet. Elle concerne **l'organisation de manifestations (salons, congrès, festivals...)**.

**Intitulé de la manifestation :**

**Nombre d'éditions (nombre de manifestations réalisées) :**

**Première année d'édition :**

**Date(s) de la manifestation :**

**Durée de la manifestation (nombre de jours...) :**

**Fréquence de la manifestation (annuelle...) :**

**Manifestation**  gratuite  payante

**Vente de produits et/ou services :**  oui  non

**Visiteurs, participants :**

tout public  professionnels

➤ **Nombre de visiteurs, participants :**

Evolution de la fréquentation (rappel du nombre de visiteurs, participants sur les 3 dernières années)

➤ **Origine géographique des visiteurs, participants :**

Commune :

Cub :

Gironde :

Aquitaine :

National :

International :

**Exposants :**

➤ **Nombre d'exposants :**

Evolution du nombre d'exposants (rappel du nombre d'exposants sur les 3 dernières années)

➤ **Origine géographique des exposants :**

Commune :  
Cub :  
Gironde :  
Aquitaine :  
National :  
International :

**Stands :**

- Nombre de stands  
Evolution du nombre de stands (rappel du nombre de stands sur les 3 dernières années)
- Nombre de m<sup>2</sup> de stands  
Evolution du nombre de m<sup>2</sup> de stands (rappel du nombre de m<sup>2</sup> sur les 3 dernières années).

**Moyens humains :**

- Nombre d'emplois directs :
- Nombre d'emplois indirects :
- Nombre de bénévoles :

**Liste revue de presse et couverture médiatique :**

**Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :**

**L'intérêt économique de votre projet pour l'agglomération bordelaise :**

### Annexe 3 Prévisionnel/budget définitif\*

|                           | Budget prévisionnel | Budget définitif | Ecart (en € et %) | Commentaires |
|---------------------------|---------------------|------------------|-------------------|--------------|
| <b>DEPENSES :</b>         |                     |                  |                   |              |
|                           |                     |                  |                   |              |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b> |                     |                  |                   |              |
| <b>RECETTES :</b>         |                     |                  |                   |              |
|                           |                     |                  |                   |              |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b> |                     |                  |                   |              |
| <b>SOLDE</b>              |                     |                  |                   |              |

---

\* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.